

Le prêt sans assurance se développe

Difficile aujourd'hui de trouver un prêt sans assurance ! Or un certain nombre de compagnies refusent d'assurer les personnes âgées sur des prêts de longue durée ou y consentent à des conditions telles que l'emprunt devient rédhibitoire.

Pour pallier ces difficultés, le Crédit immobilier de France sort, à l'intention des plus de 60 ans, le prêt hypothécaire cautionné. Dès lors qu'il satisfait aux conditions classiques de solvabilité (un taux d'endettement inférieur à 30%), un senior peut obtenir, quel que soit son âge, un prêt à taux fixe aux conditions du marché – les mêmes que s'il avait 40 ans – sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans et d'un montant pouvant représenter jusqu'à 70% de la valeur du bien

acheté ou donné en garantie. En cas de décès avant le terme les héritiers sont redevables du prêt.

Le Crédit immobilier de France

la propose dans le cadre de son offre « crédit pour tous ». Pour ce faire, il a passé des accords avec des établissements financiers étrangers, le britannique Bear Immo, l'espagnol Kutxa et l'italien Micos Banca. Le Crédit immobilier de France est toutefois la première banque française à avoir ouvertement sauté le pas en proposant cette offre dans toutes ses agences. Ses consœurs y consentent de manière discrète et ponctuelle. Cette initiative pourrait les conduire à se découvrir ■

PAGE DIRIGÉE PAR LAURENCE ALLARD

**UN SENIOR PEUT
OBTENIR, QUEL
QUE SOIT SON
ÂGE, UN PRÊT
À TAUX FIXE.**